

Règles de sécurité routière à cheval

Brochure d'information
sur les règles de sécurité routière à cheval
pour les routes du Québec



Québec 



ISBN 978-2-550-64684-6 (imprimé)

ISBN 978-2-550-64685-3 (PDF)

Partie 1

Règles de circulation pour les conducteurs de chevaux



Respect du Code de la sécurité routière :

Le conducteur de chevaux doit respecter les règles de la circulation et de la signalisation prévues dans le Code de la sécurité routière. Notamment :

- ♦ il ne doit pas circuler sur un chemin à accès limité (ce qui inclut notamment les autoroutes), y compris sur ses voies d'accès ou de sortie ;
- ♦ il ne doit pas circuler sur les chemins publics indiquant l'interdiction de circuler à cheval sur tout ou partie de ces chemins affichant le panneau de signalisation suivant :
- ♦ il doit se déplacer dans le sens de la circulation ;
- ♦ il ne doit pas utiliser les trottoirs et les pistes cyclables ;
- ♦ il doit céder le passage aux piétons et aux cyclistes, notamment lors d'un virage, à une intersection ou à l'entrée d'une propriété privée ;
- ♦ il doit céder le passage à un véhicule d'urgence dont les gyrophares ou les sirènes sont en marche, en réduisant la vitesse et en serrant à droite le plus possible et, si nécessaire, il doit immobiliser le cheval ;



Se déplacer dans le sens de la circulation



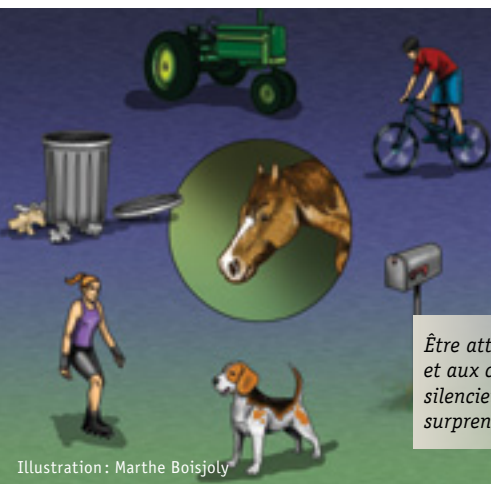
- ◆ il doit céder le passage à un autobus qui souhaite réintégrer la voie où celui-ci circulait avant de s'immobiliser ;
- ◆ il ne doit pas consommer de boissons alcoolisées lors d'une promenade à cheval ou de la conduite d'un véhicule hippomobile ;
- ◆ il ne doit pas circuler avec des écouteurs sur ou dans les oreilles ;
- ◆ il ne doit pas utiliser le téléphone cellulaire quand il conduit.

Recommandations à suivre pour tous les conducteurs de chevaux

- ◆ S'assurer d'avoir l'âge minimum recommandé de 16 ans et d'être qualifié pour circuler seul à cheval sur les routes. Sinon, être accompagné d'une personne compétente en tout temps lors des sorties.
- ◆ Choisir les routes les plus sécuritaires :
 - accotement large ;
 - peu de circulation ;
 - limite de vitesse affichée de 50 km/h ou moins.
- ◆ Éviter de circuler aux heures de pointe.
- ◆ Éviter les routes nationales qui comprennent entre autres les grands axes interrégionaux et extraprovinciaux telles les routes 117, 132, 138, 155 ou 175 (de manière générale, les routes à 3 chiffres qui commencent par 1 sont des routes nationales).
- ◆ Éviter les routes où la limite de vitesse permise est de 80 km/h et plus.
- ◆ Éviter de circuler la nuit.
- ◆ Être visible et particulièrement vigilant dans les courbes.
- ◆ Signaler clairement les intentions de tourner, d'arrêter ou de ralentir pour être bien vu des autres usagers de la route.
- ◆ Quand un cavalier ou un meneur circule avec son cheval ou sa voiture hippomobile, faire preuve de courtoisie, s'il y a une file qui se forme derrière lui, en cédant le passage aux autres véhicules et en se rangeant sur l'accotement.

Éléments particuliers aux comportements du cheval

- ◆ S'assurer que le cheval a été désensibilisé aux mouvements et aux bruits de la route.
- ◆ Être attentif aux piétons et aux cyclistes, souvent silencieux, qui peuvent surprendre le cheval.
- ◆ Repérer les animaux qui ne sont pas en laisse et qui pourraient effrayer le cheval.
- ◆ Prévoir les difficultés qui pourraient effrayer le cheval. Être en mesure de le maîtriser à tout moment. Entre autres, les meneurs doivent pouvoir faire avancer le cheval au cas où il se mettrait à reculer.
 - S'il s'avère nécessaire, dans le cas où le cheval est effrayé ou n'avance plus, il est suggéré d'en descendre pour le guider vers l'accotement ou hors de la chaussée.
- ◆ Les chevaux abordant les routes devraient être munis d'un mors en tout temps (la conduite au licou et autre bride sans mors est dangereuse sur les routes).
- ◆ Être attentif aux surfaces où le cheval pose les pattes afin de prévenir les blessures.
- ◆ Pour les chevaux ferrés, une route asphaltée est glissante, il est donc préférable de circuler sur les routes non revêtues (p. ex., en gravier) qui offrent une meilleure traction.



Être attentif aux piétons et aux cyclistes, souvent silencieux, qui peuvent surprendre le cheval.

Pour les meneurs

- ◆ Les meneurs doivent circuler entièrement sur la chaussée.
- ◆ Les voitures hippomobiles doivent être munies d'une signalisation pour véhicule lent (triangle orange).
- ◆ S'il est absolument requis de circuler la nuit, la voiture doit être munie d'au moins un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière.
- ◆ Le meneur qui conduit une voiture pour plus de quatre personnes doit être accompagné d'un assistant.
- ◆ En cas de difficultés avec un cheval, le meneur doit attendre que son cheval soit maîtrisé pour ensuite signaler aux usagers de la route se trouvant derrière lui qu'ils peuvent maintenant le doubler en toute sécurité.
- ◆ S'assurer que tout ce qui est attaché à l'extérieur ou libre à l'intérieur de la voiture hippomobile ne puisse se retrouver sur la chaussée.

Pour les cavaliers

- ◆ Porter un casque de protection aux abords de la route.
- ◆ Ne jamais monter à plus d'une personne sur le cheval lors des déplacements.
- ◆ Circuler à droite sur la chaussée ou sur l'accotement, dans le sens de la circulation. Il est préférable de privilégier l'accotement à la chaussée.
- ◆ En cas de difficultés avec un cheval :
 - il est préférable de circuler sur la chaussée afin d'éviter d'être coincé entre la chaussée où circulent normalement les véhicules et le fossé. Le cavalier disposera alors de plus d'espace pour reprendre la maîtrise de sa monture ;

- au moment où le cheval est maîtrisé, le cavalier devrait signaler aux usagers de la route se trouvant derrière lui qu'ils peuvent maintenant le doubler en toute sécurité. Les usagers (sauf les cyclistes) pourront alors doubler le cheval par la voie de gauche tout en s'assurant qu'ils peuvent le faire de façon sécuritaire, sans risque d'effrayer davantage le cheval. Quant aux cyclistes, ils pourront le faire par la droite.
- ◆ Le cavalier doit porter un brassard ou un dossard réfléchissant en tout temps, pour ainsi avertir qu'il est en déplacement et être plus visible.
- ◆ S'il est absolument requis de circuler la nuit, les chevaux doivent être équipés de bandes réfléchissantes adaptées (situées à la hauteur des canons) afin d'être visibles.
- ◆ Le cavalier doit aussi porter une lumière blanche à l'avant de son casque et une lumière rouge à l'arrière pour que les automobilistes et autres usagers de la route venant d'une route perpendiculaire à la route où le cheval circule le voient. En effet, les phares de la voiture ne peuvent pas éclairer le cavalier et donc illuminer les bandes réfléchissantes du cheval ou du cavalier.
- ◆ Circuler en file simple (un cheval derrière l'autre) de sept chevaux tout au plus. Si le groupe comprend plus de sept chevaux, le diviser en pelotons distancés d'environ 100 m.
- ◆ Gardez une distance sécuritaire de 2 m entre les chevaux, de sorte à toujours voir la queue du cheval devant soi.

PROCÉDURES À SUIVRE LORS DE LA TRAVERSÉE D'UNE ROUTE

(pour changer de direction ou pour rentrer dans un accès de l'autre côté de la route)

Étape 1

- ◆ Tous les cavaliers du groupe sont arrêtés, en file le long de la route à traverser.
- ◆ Le responsable doit s'assurer qu'il a le temps suffisant et que les conditions existantes sont favorables à une traversée sécuritaire.
- ◆ Une fois que l'attention de tous les cavaliers est assurée, le responsable donne le signal (un signe de la main) pour traverser.

Étape 2

- ◆ Tous les cavaliers effectuent un pivot à 90 degrés pour traverser la rue en perpendiculaire.

Étape 3

- ◆ Le groupe traverse alors la rue de front, tous en même temps, sur une seule ligne.

Étape 4

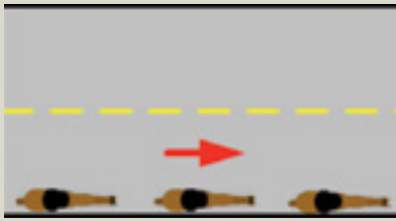
- ◆ De l'autre côté de la rue, les cavaliers font un pivot à 90 degrés pour retourner en file dans le sens de la circulation.

Conseils:

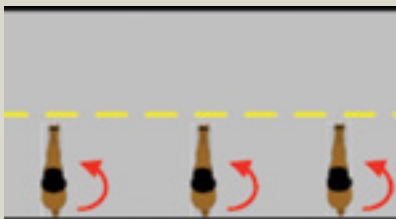
- ◆ Il faut éviter de traverser les routes à la file, l'un derrière l'autre, cela prend trop de temps. Le groupe de cavaliers pourrait être séparé par l'arrivée soudaine d'une voiture et certains chevaux supportent mal cet isolement.
- ◆ En cas de besoin, dans les endroits où la visibilité est réduite, séparer préalablement le groupe en sous-groupes et traverser de front.



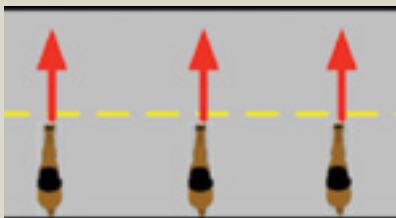
1



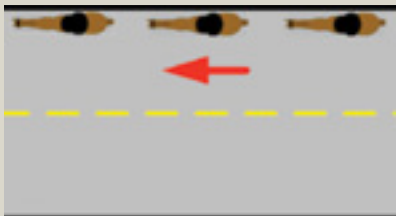
2



3



4



- ◆ N'hésitez pas à parcourir une distance supplémentaire pour assurer une meilleure visibilité lors des traverses.
- ◆ Nommer des responsables de la circulation qui devront être bien identifiés.
- ◆ Traverser uniquement quand la manœuvre peut s'exécuter de façon sécuritaire.
- ◆ Il faut éviter de traverser dans une courbe, à la sortie d'une courbe, à l'approche du sommet et au sommet d'une élévation.

PROCÉDURE À SUIVRE AUX INTERSECTIONS POUR EFFECTUER UN VIRAGE À GAUCHE

(les virages à droite et les traversées sont implicites)

Les mêmes consignes et conseils donnés pour la traverse d'une route sont applicables lors de la traverse d'une intersection.

Étape 1

- ◆ Effectuer le virage à droite en file de façon sécuritaire ; regarder à gauche pour l'arrivée de véhicules.

Étape 2

- ◆ S'éloigner de l'intersection de sorte que le dernier cheval de la file se retrouve à 50 mètres de celle-ci.

Étape 3

- ◆ Effectuer les étapes 1 à 4 pour la traversée d'une route, (voir illustration page 8).

Étape 4

- ◆ La file se rapproche de l'intersection.

Étape 5

- ◆ Le responsable donne le signal à chaque cavalier (un par un) de traverser. Les cavaliers attendent un peu plus loin (50 mètres) le retour du responsable. Il est important que le responsable soit le dernier à traverser, de manière à assurer une traversée sécuritaire pour tous les cavaliers.

Étape 6

- ◆ Le virage à gauche est complété, les cavaliers continuent leur chemin en file dans le sens de la circulation.

1



2



3



4



5



6



Partie 2

Avant de partir (vérifications et équipements obligatoires)

Pour tous les conducteurs de chevaux

- ◆ Les chevaux abordant les routes devraient en tout temps être munis d'un mors (la conduite au licou et autre bride sans mors est dangereuse sur les routes).
- ◆ Vérifier la solidité et l'ajustement de l'équipement d'équitation ou de harnachement avant une sortie.
- ◆ Le cheval doit être en bonne condition physique et psychologique pour la sortie (pattes, alimentation, hydratation, santé, attitude).
- ◆ Il est recommandé de faire préalablement le parcours en automobile ou autrement avant de s'aventurer à cheval ou en voiture hippomobile sur une route.
- ◆ Garder sur soi le matériel de secours et les numéros de téléphone importants en cas d'urgence.

Pour les meneurs

- ◆ Les conducteurs de voiture hippomobile doivent s'assurer que leur voiture est sécuritaire et en état de prendre la route.
- ◆ Les voitures hippomobiles doivent être munies d'une signalisation pour véhicule lent (triangle orange).
- ◆ S'il est absolument requis de circuler la nuit, la voiture doit être munie d'au moins un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière.
- ◆ Les meneurs doivent être équipés d'un objet permettant de faire avancer le cheval au cas où il se mettrait à reculer.
- ◆ Ne jamais surcharger la voiture hippomobile (selon sa capacité et celle du cheval à l'arrêter).



Illustration : Marthe Boisjoly

Pour les cavaliers

- ◆ Porter un casque de protection aux abords de la route.
- ◆ Éviter les selles pour enfants qui s'installent derrière les selles d'adultes.
- ◆ S'il est absolument requis de circuler la nuit, le cavalier doit porter un dossard réfléchissant et les chevaux doivent être équipés de bandes réfléchissantes adaptées (à la hauteur des chevilles) afin d'être visibles.



Partie 3

Règles de circulation pour les autres usagers de la route

Règles et recommandations à suivre

- ◆ Faire preuve de courtoisie en tout temps envers les cavaliers et les meneurs.
- ◆ Ralentir jusqu'à 40 km/h lors de l'approche et du dépassement d'un cheval ou d'une voiture hippomobile.
- ◆ Avant d'effectuer le dépassement d'un cheval ou d'une voiture hippomobile, s'assurer de pouvoir le faire sans danger et que la visibilité est suffisante avant de s'engager.
- ◆ Il est interdit de dépasser un cheval ou une voiture hippomobile en empruntant la voie réservée à la circulation venant en sens inverse :
 - à l'approche du sommet et au sommet d'une élévation ou dans une courbe lorsque le conducteur du véhicule ne peut pas voir à une distance suffisante les véhicules qui viennent en sens inverse ;
 - à l'approche et à l'intérieur d'une intersection, d'un passage à niveau, d'un tunnel ou d'un passage pour piétons dûment indiqué ;
 - si la voie réservée à la circulation en sens inverse n'est pas libre sur une distance suffisante pour doubler sans danger et reprendre la droite ;
 - si la signalisation l'interdit.
- ◆ Lors du dépassement, circuler à une distance latérale d'au moins 2 m du cheval ou de la voiture hippomobile. Ne jamais accélérer brusquement à l'approche d'un cheval.
- ◆ Éviter de klaxonner, crier, freiner brusquement, utiliser le frein moteur : cela pourrait effrayer les chevaux.

- ◆ À l'approche d'un cavalier ou d'un meneur qui semble avoir de la difficulté à maîtriser son cheval (celui-ci peut présenter certains signes comme être agité, ruer, sauter, arrêter soudainement, etc.):
 - garder une distance sécuritaire;
 - allumer ses feux de détresse si l'on se trouve dans une situation susceptible d'entraver la circulation normale;
 - éviter tout dépassement: attendre le signal du meneur ou du cavalier avant d'effectuer quelque manœuvre de dépassement que ce soit;
 - s'assurer que le dépassement est fait de façon sécuritaire, sans risque d'effrayer davantage le cheval;
 - en situation extrême, se ranger sur l'accotement à une distance suffisante et sécuritaire du cavalier ou du meneur.
- ◆ Il est interdit de jeter des objets aux chevaux pour ne pas les effrayer.
- ◆ Prendre les mesures nécessaires pour que les attaches des chargements n'effraient pas les chevaux ou les autres animaux.
- ◆ Ne jamais approcher un cheval brusquement et toujours demander la permission avant de le caresser.

Partie 4

Lexique

Cavalier: personne qui monte à cheval.

Conducteur: comprend le meneur et le cavalier.

Hippomobile: véhicule qui utilise les chevaux pour la traction.

Meneur: personne qui conduit un attelage.

Responsable: personne responsable de la circulation dans un groupe de cavaliers.

Signalisation pour véhicule lent (triangle orange): signifie qu'on peut les dépasser même sur une ligne double continue.



Cette brochure a été réalisée grâce à la collaboration de Cheval Québec (www.cheval.quebec).

On peut consulter ce document ou en commander des exemplaires au www.transports.gouv.qc.ca, ou composer le 511.

On peut également écrire au :

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
700, boulevard René-Lévesque Est, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1



**Transports,
Mobilité durable
et Électrification
des transports**

Québec 